! RAPPEL! DISTRIBUTION DE SACS POUBELLES BLANCS APRÈS PAIEMENT DE LA TAXE

Chaque chef de ménage se verra attribuer deux sacs poubelles blancs de 30 l par personne composant son ménage (la situation au 1^{er} janvier 2018 étant seule prise en considération) sur présentation, <u>avant le 30 novembre 2018</u>, de sa carte d'identité <u>et</u> de l'extrait bancaire attestant du paiement effectif de la taxe sur l'enlèvement des immondices.

Cette distribution aura lieu à la **Maison communale** (rue de Marbais 37 à 1495 Villers-la-Ville) les **lundis** de **9h à 12h** et les **vendredis** de **18h à 20h**.

LA GESTION ET LE COÛT-VÉRITÉ DES DÉCHETS 2017

Commune: Villers-la-Ville Intercommunale: In BW

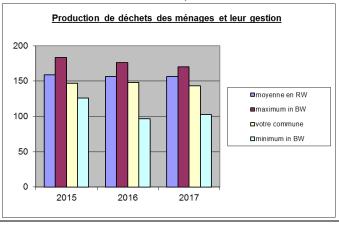
Nombre d'habitants (01/01/2017): 10.579

1) La production de déchets des ménages et leur gestion

	Moyenne en Région wallonne	Moyenne à Villers-la-Ville	Quel est le service de collecte et de traitement ?	
	kg/an/habitant	kg/an/habitant		
	2016	2017		
Ordures ménagères	156,33	143,54	Collectes en porte à porte / Valorisation UVE	
Déchets verts	68,95	69,62	Collectes sélectives en porte à porte + parcs à conteneurs / Compostage	
Encombrants	48,27	35,65	Collectes sélectives en porte à porte + parcs à conteneurs / Broyage - Incinération	
Déchets inertes	90,75	83,21	Parcs à conteneurs / Recyclage	
Bois	32,48	39,44	Parcs à conteneurs / Valorisation - Recyclage	
Papiers/cartons	51,57	48,34	Collectes sélectives en porte à porte + parcs à conteneurs / Recyclage	
Verres	29,72	27,18	Parcs à conteneurs + Bulles / Recyclage	
PMC	16,23	15,64	Collectes sélectives en porte à porte + parcs à conteneurs / Recyclage	
Métaux	7,55	9,26	Parcs à conteneurs / Recyclage	
DEEE	6,15	7,51	Parcs à conteneurs / Valorisation - Recyclage	
Autres (piles, huiles, pneus,)	12,12	11,98	Parcs à conteneurs / Tri – Valorisation - Recyclage	
TOTAL	520,12	491,37		

Année	Ordures ménagères Moyenne en RW en kg/habitant/an (*)	Ordures ménagères IBW en kg/habitant/an		Ordures ménagères Moyenne communale en kg/habitant/an
		Minimum	Maximum	
2015	158,93	125,95	183,65	146,79
2016	156,33	96,60	176,17	147,91
2017	156,33	102,76	170,15	143,54

(*) Moyenne 2016 prise en considération car 2017 non communiquée



2) Schéma des coûts communaux à charge du citoyen en 2017

	€/an/habitant	En %
Collecte et traitement des ordures ménagères	32,57 €	62,40
Gestion administrative	0,27 €	0,51
Collectes sélectives et traitement	0,25 €	0,48
Coûts liés au parc à conteneurs	19,10 €	36,59
Actions de prévention	0,01 €	0,02
TOTAL	52,20 €	100%

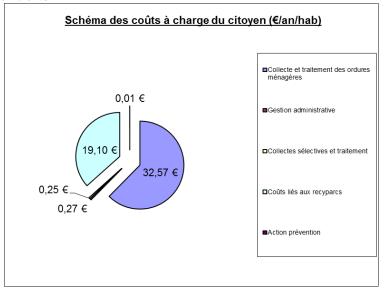
ATTENTION NON COMPRIS (ramassage et évacuation des dépôts sauvages, cimetières, ...)

Taxes appliquées sur les ordures ménagères et les encombrants

Taxes régionales : 11,52 €/Tonne en UVE

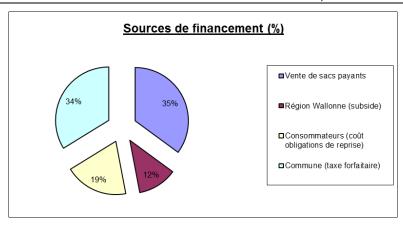
Taxes provinciales : 1,74 €/Tonne en UVE

Taxes communales : 3 €/Tonne en UVE



3) Sources de financement

	<u>en €</u>	<u>en %</u>
Vente de sacs payants	217.778,70	35,07%
Région Wallonne (subside)	74.146,10	11,94%
Consommateurs (coût obligations de reprise)	119.362,86	19,22%
Commune (taxe forfaitaire)	209.777,00	33,78%
Total	621.064,66	100,00%



4) Votre contribution directe à la commune et le service y afférant

a) <u>Services</u>:

« Service minimum » : Collectes en porte-à-porte des ordures ménagères

Collectes sélectives des papiers, des verres et des PMC

Parc à conteneurs

Services complémentaires : Collecte de sapins de noël

Collecte des encombrants (système à la demande payant)

b) Extrait du règlement taxe :

		ménage de 2	ménages de 3	secondes	indépendants et
	Isolé	personnes	personnes et +	résidences	commerçants
2017	32 €	48 €	65 €	65 €	65€

5) Votre contribution via l'achat de certains produits

Déchets	Organisme de gestion	Coût par habitant (€)
Huiles usagées	VALORLUB	0,103
Huiles de friture	VALORFRIT	0
Piles	BEBAT	1,57
Emballages	FOST PLUS	6,40
Pneus	RECYTYRE	1,82
DEEE	RECUPEL	1,39

6) Comment réduire votre facture déchets?

Moins de déchets produits, c'est mieux pour l'environnement et autant d'économies pour vous ! Participez aux collectes sélectives !

Conseils de prévention :

- © Compostez à domicile vos déchets verts et déchets organiques en vous entourant des conseils et informations nécessaires.
- Broyez vos tailles de haies et d'arbres pour épandre le broyat autour de vos plantations.
- Achetez seulement ce dont vous avez besoin.
- © Evitez le gaspillage de denrées alimentaires, n'achetez que les quantités nécessaires, rangez régulièrement le contenu de votre frigo.
- Privilégiez les produits durables et évitez les produits jetables (vaisselles jetables, piles jetables,...) ou de mauvaise qualité.
- Privilégiez les recharges et les produits peu emballés (vrac, découpe, grands conditionnements).
- © Pour transporter vos courses, pensez aux sacs réutilisables, aux paniers et caisses pliantes.
- Consommez l'eau du robinet, ne nécessitant pas d'emballage.
- Union Vous souhaitez jeter des objets, peuvent-ils encore servir ? Pensez au réemploi (réparer, donner, emprunter, revendre).
- Privilégiez l'emballage en verre à tout autre contenant.
- Achetez malin pour jeter moins : évitez le suremballage.
- Choisissez les boissons en bouteilles consignées.
- Venez au parc à conteneurs quand vous avez un coffre plein de déchets, préalablement triés.

Actions de prévention menées par votre commune et votre intercommunale :

- → Participation à la campagne sur le gaspillage alimentaire.
- → Journées de collectes de vélos, de jouets.
- → Formation courte au compostage.
- 7) Renseignements: service environnement 071/87.03.89